REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

N° 2_5

OBJET :

FINANCES

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA SOCIETE WW OPERATIONS FRANCE SAS (ex. WEIGHT WATCHERS) MONTANT DU LOYER POUR L'ANNEE 2020

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **12 DECEMBRE 2019 -** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 4 décembre 2019 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le* 13 décembre 2019.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait 25 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux.*

Absents avec excuses :

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint ;* Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuses : Guy CONSTANT.

Secrétaire élue pour la durée de la session : Roland DEVIS.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN	Pierre BARNET
Brigitte MACAUDIERE	Alain ASTIER
Thierry ROLLET	Eric MICHAUD
Blandine LATHUILIERE	Martine SCHMÜCK
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Suzanne LACOTE	Monique VIAL
Florence COLOMB	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20191212-2_5-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2019
Affichage : 13/12/2019

FINANCES

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA SOCIETE
WW OPERATIONS FRANCE SAS (ex. WEIGHT WATCHERS)
MONTANT DU LOYER POUR L'ANNEE 2020

Chantal Lacour, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

Par délibération du 31 mai 2002, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition au profit de la société Weight Watchers, de la salle A de la maison des sociétés, une journée par semaine, moyennant le versement d'un loyer mensuel.

L'organisation de réunions de conseil et d'accompagnement dans la perte de poids s'est depuis poursuivie, la convention de mise à disposition des locaux étant régulièrement renouvelée.

Le dernier renouvellement de cette convention a été approuvé par une délibération du 21 décembre 2017, pour une période de trois ans. L'article 7 de la convention prévoit que le loyer soit révisé chaque année avec une prise d'effet au 1er janvier suivant.

Il convient donc de déterminer la redevance due pour l'année 2020. Il est proposé de l'augmenter sur la base du taux d'inflation annuel, soit 0,7 %, arrondie à l'euro supérieur, ce qui la portera à 5 959,00 €, payable en 10 mensualités de 595,90 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant du loyer applicable au 1er janvier 2020 à la société WW Opérations France SAS (ex Weight Watchers), soit 5 959,00 €, payable en 10 mensualités de 595,90 €.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 16 décembre 2019
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN